

3^{ème} Série

N^o 8

Réclamation
présentée au Conseil supérieur
du Commerce et de l'Industrie
par les Houillères du Nord et
du Pas-de-Calais
contre la faveur accordée
aux transports des Houilles
Belges, Allemandes & Anglaises

Juillet 1890.



Réclamation

présentée au Conseil supérieur du Commerce
et de l'Industrie par les Houillères du Nord
et du Pas de Calais contre la faveur accordée
aux transports des Houilles
Belges Allemandes & Anglaises.

Tout en rendant justice à la C^{ie} du Chemin de fer
du Nord pour l'esprit de libéralisme qui a présidé
à l'établissement des tarifs qu'elle applique sur l'en-
semble de son réseau au transport des combustibles,
houille et coke, les Houillères du Nord et du Pas-
de-Calais trouvent inéquitable la faveur que cette
C^{ie} accorde aux combustibles étrangers, de Belgique,
d'Allemagne et d'Angleterre, expédiés sur Paris
faveur que rien ne justifie et qui est nuisible aux
houillères Françaises, comme aux propres intérêts
de la C^{ie} du Nord.

En 1889, les transports de combustible sur le Chemin
de fer du Nord ont, grâce à la modération des tarifs,
atteint le chiffre énorme de 9.883.000 T. et lui ont
procuré une recette très considérable, de 39.759.000 f.

Dans ce chiffre de 9.883.000 T. les houilles et
Cokes du Nord

figurent pour:	7.348.000 T - 74,3%
ceux de la Belgique pour	2.259.000 " - 22,9%
d: d'Angleterre	156.000 " - 1,6%
d: d'Allemagne	120.000 " - 1,2%

La C^{ie} du Nord a établi de toutes les Houillères

du Nord et du Pas-de-Calais comme de Dunkerque et de la frontière Belge, pour Paris, un tarif unique de 7^f 40 par tonne, malgré les distances variables de 212 kilom. (Lens) à 305 kilom. (Dunkerque), soit de 44 %.

Or les transports de combustibles par le chemin de fer du Nord pour Paris et au delà s'élèvent :

Houille & Coke du Nord	1.500.000 T.	60 %
" Belges	780.000 "	31 %
" Anglaises	100.000 "	4 %
" Allemandes	120.000 "	5 %
	<hr/>	
	2.500.000	100 %

Le même tarif de 7^f 40 est appliqué à ces 2 et 1/2 millions de tonnes, quelque soit la gare expéditrice, et la distance parcourue, soit :

de Dunkerque	305 kilom.	ou	2, 42 ^{cent.}	par T. kilom.
de Lens	212 "	"	3, 49	" "
de Douai	218 "	"	3, 39	" "
de Valenciennes	250 "	"	2, 96	" "
de Blanc mesnil	263 "	"	2, 81	" "
de Erquelines	240 "	"	3, 08	" "

Il ressort de ces chiffres que les combustibles expédiés de Lens, dont le tonnage est très considérable payent pour Paris et au delà 3^{cent.} 49 par T. kilométrique tandis que les houilles Belges et Allemandes expédiées surtout d'Erquelines ne payent que 3^{cent.} 08 et les houilles Anglaises expédiées de Dunkerque seulement 2^{cent.} 42, ou 1^{cent.} 07, soit 44 % de moins que celles



expédiées de Lens, c'est-à-dire qu'elles parcourent gratuitement $305 - 212 = 93$ kilom.

Il y a dans ce fait une anomalie, et une défaveur pour les houilles indigènes qu'il importe de faire disparaître.

Et les houillères du Nord sont d'autant plus fondées à faire cette réclamation que les tarifs de la Cie du Nord dans la direction de l'Est et généralement sur le reste de son réseau, sont établis au kilom. et pour la distance réellement parcourue.

Ces houillères demandent donc au Conseil supérieur de vouloir bien émettre le vœu que la Cie du Nord applique à tous les combustibles étrangers comme indigènes transportés sur son réseau, et particulièrement pour Paris et au delà, un tarif uniforme calculé d'après la distance réelle parcourue par exemple de 3^{cent} par tonne kilom. ce qui porterait le prix du transport pour Paris et au delà.

de Lens à	6, 36
de Douai (Centre des Bassins)	6, 54
d'Équelines	7, 20
de Dunkerque	9, 15

16 Juillet 1890.